

LE RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel peut se produire dans n'importe quel établissement industriel stockant, fabricant ou utilisant des produits ou préparations dangereuses. Comptant six établissements SEVESO seuil haut, et dix établissements SEVESO seuil bas, le département n'est pas exempt d'un risque d'accident industriel d'importance. De plus, la proximité en limite nord du département de la Seine-Maritime augmente l'occurrence d'un événement de ce type et ses conséquences pour l'Eure.

Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux. Afin d'en limiter le nombre et les conséquences, l'Etat soumet à réglementation les établissements les plus dangereux : ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les exploitants de ces établissements sont soumis à un certain nombre d'obligations et de contrôles. Ils doivent ainsi réaliser une étude de dangers dans laquelle ils identifient les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans leur usine et leurs conséquences. Ces études leur permettent de prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires, et de disposer en interne de moyens d'intervention permettant de faire face à un accident. Elles permettent également à l'Etat de mettre en place des plans de secours.

En parallèle, la prise en compte des risques dans l'urbanisation a pour but d'éloigner les populations des zones de risque : ce sont les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et les servitudes d'utilités publiques. Les PPRT envisagés pour le département sont situés à Vernon autour de la SNECMA, à Brionne autour de l'usine Tramico, et à Alizay autour de l'usine Alizol. Un PPRT de zone est envisagé pour la zone industrielle de Gaillon du fait de la concentration des usines Ahsland Avebene, Nufarm et Syngenta.

Que faire pour se prémunir d'un accident industriel ?

- Se renseigner sur l'existence d'un risque (mairie) et la présence d'un plan de prévention des risques.
- Se renseigner sur les risques et les réflexes à acquérir en cas d'accident industriel (participer aux réunions périodiques d'information de la population).
- Lire et conserver à portée de main la plaquette d'information distribuée par l'industriel concerné (établissements SEVESO seuil haut).
- Connaître le signal d'alerte et les consignes.

Que faire en cas d'accident industriel ?

Pendant l'alerte : (L'alerte est donnée par une sirène qui retentit trois fois une minute, séparées par un court silence).

- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule et rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage vient vers vous, fuir selon l'axe perpendiculaire au vent).
- Fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, les cheminées, arrêter la ventilation, puis s'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre (France Bleu Haute-Normandie).
- Ne pas chercher à rejoindre ses proches notamment ses enfants qui sont pris en charge à l'école.
- Ne pas fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.
- Ne pas téléphoner (les lignes doivent rester disponibles pour les secours).
- En cas de picotement ou d'odeurs fortes, respirer à travers un mouchoir mouillé. Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Que faire après l'accident ?

Dès la fin d'alerte : (Le signal de fin d'alerte est donné par une sonnerie continue de 30 secondes).

- Aérer le local.
- Contacter son assureur en cas de dégâts



Préfecture de l'Eure, direction de la sécurité : 02.32.78.27.27

D.R.I.R.E ROUEN : 02.32.52.32.00

D.R.I.R.E groupe de subdivisions de l'Eure, ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE : 02.32.23.45.70

Vous pouvez vous familiariser avec le son de la sirène en appelant le numéro vert :
0 800 427 366

Mairie d'Alizay : 02.32.98.93.30



Site internet de la préfecture de l'Eure : www.eure.pref.gouv.fr

Site internet de la direction régionale de l'industrie et de la recherche de Haute-

Normandie : www.haute-normandie.drirc.gouv.fr

Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) :

<http://aria.ecologie.gouv.fr>

Site internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement

Durables : www.prim.net

Pour en savoir plus sur :

Le risque industriel : www.prim.net

Ma commune face au risque : www.prim.net

Prévention et maîtrise des risques : www.ecologie.gouv.fr

Les accidents technologiques : <http://aria.ecologie.gouv.fr>

Pour écouter le signal d'alerte :

www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/gestion-risques/systemes-alerte